

Communiqué

Québec cessera-t-il enfin de jouer notre eau à la roulette russe de l'Aléna?

Montréal, le 24 août 1999 - La Coalition *Eau Secours!* réitère sa demande d'un moratoire législatif sur l'extraction en vrac et l'exportation en vrac des eaux souterraines et de surface.

Depuis plusieurs années déjà, La coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau demande au gouvernement du Québec d'adopter un tel moratoire législatif seul moyen de garantir la souveraineté du Québec sur ses eaux ainsi que la pérennité de la ressource.

Eau Secours! se réjouit donc de constater que le Ministre de l'environnement, M. Bégin, envisage de proposer un tel moratoire, alors qu'il y quelques mois à peine un fonctionnaire du ministère de l'Environnement affirmait, lors des audiences du BAPE, que si une demande pour exportation d'eau en vrac était présentée, elle serait prise en considération par son ministère.

Parmi les trois scénarios divulgués aujourd'hui par le Devoir, un tel moratoire sur l'extraction et l'exportation est le seul scénario qui puisse assurer au Québec de conserver ses pleines compétences sur ses eaux. En effet les deux autres scénarios, à savoir baliser strictement l'émission de permis en s'appuyant sur l'article 32 de la Loi québécoise sur l'environnement ou assujettir les demandes au Règlement sur l'évaluation des impacts environnements n'auraient pour effet que de ralentir le processus plutôt que de l'endiguer.

Or, comme le reconnaît la Commission mixte internationale, dans un rapport intérimaire déposé la semaine dernière, toute exportation d'eau en vrac aura pour effet de transformer l'eau en marchandise et de la soumettre alors aux enjeux commerciaux de l'Aléna. La CMI joint ainsi son poids au concert de voix qui exhortent depuis des années déjà les gouvernements canadien et provinciaux à éviter qu'un tel état de chose rende impossible, une fois le processus enclenché, tout contrôle collectif sur les exportations.

Ajoutons que pour le Québec, un tel moratoire assurant la sauvegarde de ses compétences, constitue un pré-requis indispensable pour un Gouvernement qui s'apprête à élaborer une politique de l'eau. Ce geste serait par ailleurs cohérent avec les déclarations du Premier Ministre Bouchard, qui s'engageait, le 19 avril 1997, au Conseil national du parti Québécois à ne prendre aucune décision quant à la

gestion et quant à l'exportation d'eau avant qu'il n'y ait eu un débat public exhaustif. Il importe donc qu'il évite que l'absence de moratoire n'entérine une politique du fait accompli.

En adoptant un moratoire sur l'extraction et l'exportation des eaux en vrac, le gouvernement du Québec indiquerait également, qu'à la faveur du réchauffement climatique, où le "stress hydrique" et les pénuries d'eau se généralisent à des régions entières du globe, il est plus que jamais impératif d'adopter rapidement une perspective de gestion durable, écosystémique et intégrée de l'eau. On sait que la Colombie Britannique s'est dotée d'un moratoire sur les exportations d'eau en vrac; malheureusement, faute d'avoir agi assez rapidement, elle est maintenant aux prises avec une poursuite de plusieurs centaines de millions de dollars de la part d'une compagnie américaine.

Un tel moratoire législatif aurait en outre pour effet de confirmer l'autorité du BAPE qui mène actuellement une consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, mettant fin ainsi à la situation kafkaïenne où l'entreprise privée s'approprie le bien commun pendant que le BAPE a la prétention de faire un débat public pour élaborer une politique québécoise de l'eau. À titre d'exemple, depuis la levée du moratoire sur le captage des eaux souterraines en date du 1er janvier 1999, pas moins de 17 demandes de permis de captage ont été reçues par le ministère de l'Environnement, soit une augmentation potentielle de 50% des points de captage déjà en opération, qui sont au nombre de 35.

De surcroît, ce moratoire envisagé par le ministre Bégin enverrait un signal clair à la Commission Mixte Internationale qui laisse, bien imprudemment, une porte ouverte à certains prélèvements massifs d'eau en vrac. Entre autres, il est intéressant de rappeler que le controversé projet d'exportation d'eau proposé par Jean Coutu, prévoyait le faire dans les ballasts des navires dotées d'une enveloppe de plastique, ce qui pourrait encore servir d'étonnant Cheval de Troie à l'exportation.